

DOSSIER D'INSCRIPTION POUR LES FORMATIONS SPICY MOTION FRANCE STEADICAM



Notice :

CE DOSSIER COMPREND :

- UN CONTRAT D'INSCRIPTION AVEC LES MODALITÉS JOINTES
À NOUS RETOURNER REMPLI ET SIGNÉ
- UNE FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS STAGIAIRE
À NOUS RETOURNER REMPLIE
- UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR
À NOUS RETOURNER SIGNÉ EN BAS DE CHAQUE PAGE

POUR VOUS INSCRIRE VOUS DEVEZ:

NOUS RETOURNER TOUS LES DOCUMENTS DEMANDÉS REMPLIS ET SIGNÉS
PAR MAIL À : SPICYMOTION@GMAIL.COM OU SPICY MOTION LESQUILLERIE
24260 AUDRIX

- LE PLUS TÔT POSSIBLE, N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT -

UNE FOIS QUE NOUS AURONS REÇU VOTRE DOSSIER COMPLET NOUS VOUS
ENVERRONS UN CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE OU UNE
CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE QUI SERA À NOUS
RETOURNER SIGNÉE.

IMPORTANT

A LA DATE DE LA SIGNATURE DE VOTRE CONTRAT D'INSCRIPTION, VOUS
DISPOSEZ D'UN DÉLAI DE RÉTRACTATION DE 10 JOURS, PASSÉ CE DÉLAI,
VOUS DEVEZ CONFIRMER VOTRE INSCRIPTION EN ENVOYANT UN ACCOMPTE
DE 30% DU COÛT TOTAL DE LA FORMATION.

PAR CHÈQUE OU VIREMENT À L'ORDRE DE SPICY MOTION

NOUS VOUS DEMANDONS DE PRENDRE AVEC VOUS UN CASQUE AUDIO MINI
JACK, AINSI QU'UN DISQUE DUR COMPATIBLE MAC AVEC UN ESPACE LIBRE
DE 100 GO (MINIMUM) AFIN DE POUVOIR RÉCUPÉRER VOS RUSHES.

SPICY MOTION : 449 419 985 00022-8559A DÉCLARATION D'ACTIVITÉ N°72240143724

SPICY MOTION c/o Nicolas Renault Lesquillerie 24260 AUDRIX - France

spicymotion@gmail.com / (33) 09 70 40 69 77



Contrat d'inscription à nous retourner
Formation SPICY MOTION

FRANCE

LE PRESENT CONTRAT DE STAGE EST CONCLUT ENTRE
SPICY MOTION D'UNE PART ET :

Nom :	Prénom :	Date de naissance :
Age :	Adresse email :	
Adresse :		
	Pays :	Tél. :
	Nationalité :	
Personne à prévenir en cas d'urgence :		
Tél. :		
<u>D'autre part, ci-après dénommé le stagiaire. Lesquels confirment l'exactitude des indications les concernant telles qu'elles figurent en tête du présent acte. Les parties aux présentes ont convenu et arrêté ce qui suit :</u>		
CHOIX DE LA FORMATION		
Choix de la formation :		
Indiquez la date de cette formation :		
N° de chèque :		
Prix total :		
Montant versé (30% du total) à l'issue du délai de rétractation : _____ Euros		
Montant du solde restant : _____ euros due au :		

IMPORTANT Après avoir rempli votre dossier, envoyez-le nous soit par courrier à :
SPICY MOTION c/o Nicolas Renault Lesquillerie 24260 AUDRIX ou par Email :
spicymotion@gmail.com

VOUS DISPOSEZ D'UN DELAI DE RETRACTATION DE 10 JOURS, PASSE CE DELAI, VOUS DEVREZ NOUS ENVOYER UN REGLEMENT CORRESPONDANT A 30% DU COUT TOTAL DE LA FORMATION POUR VALIDER VOTRE INSCRIPTION.

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités d'inscription et de vente jointes à ce document et je les accepte.

A.....le.....

Pour SPICY MOTION Nicolas Renault

Ci-après dénommer le stagiaire

Signature :

Conditions générales jointes à ce document

SPICY MOTION : 449 419 985 00022-8559A DÉCLARATION D'ACTIVITÉ N°72240143724

SPICY MOTION c/o Nicolas Renault Lesquillerie 24260 AUDRIX - France

spicymotion@gmail.com / (33) 09 70 40 69 77



PAIEMENT

Vous pouvez effectuer vos paiements soit par chèque à l'ordre de SPICY MOTION ou par virement bancaire. **Par virement votre inscription sera plus rapide.**

Réf. Bancaire. **LIBELLEZ VOTRE VIREMENT DE VOTRE NOM**
Titulaire : SPICY MOTION –

Banque CIC

Banque	Guichet	N de compte	Clé
30047	14047	00020081601	43

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 3004 7140 4700 0200 8160 143

Identifier Code)

'CMCIFRPP

Modalités d'inscription :

Pour vous inscrire, vous devez nous envoyer un contrat d'inscription rempli, vous disposez d'un délai de rétractation de 10 jours, à l'issue de ce délai vous devrez envoyer un règlement correspondant à 30% du coût du stage. L'inscription doit être effectuée de 1 à 6 mois avant le premier jour de la formation.

Vous pouvez renvoyer le contrat d'inscription par courrier électronique ou par voie postale à **SPICY MOTION c/o Nicolas Renault Lesquillerie 24260 AUDRIX**

Un email de confirmation vous sera envoyé pour confirmer la prise en compte de votre inscription puis toutes les informations relatives à votre stage.

Un échéancier vous sera également envoyé. La totalité du coût du stage doit nous **parvenir impérativement 1 mois avant le premier jour de la formation. (1 semaine en fonction de votre date d'inscription)**

Une convocation individuelle indiquant les informations concernant votre formation vous sera adressée personnellement dès réception du solde final.

Désistement

Tout désistement devra être confirmé par écrit au plus tard au 50^{ème} jour ouvré avant le début du stage. Les arrhes ne sont pas remboursables une fois les billets d'avions achetés.

Au delà de ce délai, SPICY MOTION facturera de la manière suivante :

. 50% du solde du stage si le désistement intervient entre le 50^{ème} et le 15^{ème} jour ouvré précédant le premier jour du stage, . 100% du coût s'il intervient au delà.

SPICY MOTION : 449 419 985 00022-8559A DÉCLARATION D'ACTIVITÉ N°72240143724

SPICY MOTION c/o Nicolas Renault Lesquillerie 24260 AUDRIX – France

spicymotion@gmail.com / (33) 09 70 40 69 77

Tout stage commencé et interrompu du fait du stagiaire sera dû dans son intégralité.



Report – annulation

SPICY MOTION se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage sans que le contractant puisse prétendre à un quelconque dédommagement. Le stagiaire ou l'entreprise en sera avisé(e) par courrier au plus tard deux semaines avant le début de la formation, et les sommes préalablement perçues seront alors entièrement remboursées.

Sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène dispensées par le formateur ou le responsable de l'organisme de formation. Spicy Motion ne peut être tenu pour responsable des incidents, accidents ou dommages corporels intervenus dans le cadre de nos formations. Chaque participant s'engage à se conformer aux conseils et consignes donnés par Spicy Motion et ses prestataires.

Modalités pratiques – responsabilités

SPICY MOTION se donne une obligation de moyens pour les stages proposés, le déroulement du contenu et les moyens utilisés tels que définis sur la fiche de stage sont susceptibles d'être modifiés à l'initiative du responsable

Par ailleurs, SPICY MOTION ne pourra être tenu pour responsable des modifications susceptibles d'intervenir en cours de stage à la suite d'événements exceptionnels indépendants de sa volonté.

Les plannings prévoient 5 heures de formation par jour, comprises en général entre 09h30 et 17h. Au-delà de ces horaires les stagiaires sont sous leurs propres responsabilités.

Une attestation de stage est délivrée à l'issue du stage, sous réserve d'une participation.

Le stagiaire est tenu de respecter le règlement intérieur qui est consultable sur place. Les stagiaires sont invités à vérifier auprès de leur assureur qu'ils sont couverts.

Toute notification de commande vaut pour acceptation de ces conditions. En cas de litige, la Contestation sera portée devant les tribunaux compétents.

SPICY MOTION : 449 419 985 00022-8559A DÉCLARATION D'ACTIVITÉ N°72240143724

SPICY MOTION c/o Nicolas Renault Lesquillerie 24260 AUDRIX – France

spicymotion@gmail.com / (33) 09 70 40 69 77



Feuille de renseignement stagiaire

Formation SPICY MOTION

**A REMPLIR POUR TOUTE DEMANDE D'INSCRIPTION ET A NOUS
RETOURNER**

Nom :	Formation choisie :	Votre situation professionnelle :
Prénom :	Financement personnel ou avec prise en charge, précisez :	
En ce qui concerne l'audiovisuel, quelles connaissances avez-vous? :		
Qu'attendez-vous de cette formation? :		
Quelle est votre motivation pour suivre cette formation :		
Avez-vous une demande particulière (prise de vue, montage...):		

SPICY MOTION : 449 419 985 00022-8559A DÉCLARATION D'ACTIVITÉ N°72240143724

SPICY MOTION c/o Nicolas Renault Lesquillerie 24260 AUDRIX - France

spicymotion@gmail.com / (33) 09 70 40 69 77



**REGLEMENT INTERIEUR - SPICY MOTION - 4 pages -
Document à signer en bas de chaque page et à nous retourner**

- Préambule

Spicy Motion est un organisme de formation professionnel indépendant.
Spicy Motion est domicilié à LESQUILLERIE 24260 AUDRIX.

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72 24 01 437 24

Definitions:

- Spicy Motion sera dénommée ci-après « organisme de formation »
- les personnes suivant la formation seront dénommées ci-après « stagiaires »
- le directeur de la formation à Spicy Motion sera ci-après dénommé « le responsable de l'organisme de formation ».

II - Dispositions Générales

Article 1

Conformément aux articles L 920-5-1 et suivants et R 922-1 et suivants du Code de travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

III - Champ d'application

Article 2 : Personnes concernées

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une formation dispensée par Spicy Motion et ce, pour toute la durée de la formation suivie.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par Spicy Motion et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 : Lieu de la formation

La formation se déroule en extérieur et locaux extérieurs à Spicy Motion.

Les dispositions du présent Règlement sont applicables à tout espace accessoire à l'organisme.

SPICY MOTION : 449 419 985 00022-8559A DÉCLARATION D'ACTIVITÉ N°72240143724

SPICY MOTION c/o Nicolas Renault Lesquillerie 24260 AUDRIX - France

spicymotion@gmail.com / (33) 09 70 40 69 77



IV - Hygiène et sécurité

Article 6 : Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène dispensé par le formateur ou le responsable de l'organisme de formation.

Article 7 : Accident

SPICY MOTION décline toute responsabilité pour tout incident de santé survenant au cours de la formation. Chaque stagiaire s'engage à ne pas porter à SPICY MOTION ou aux différents prestataires, la responsabilité des accidents pouvant survenir. Ceci est valable également pour les ayants droit et tout membre de la famille. Chaque stagiaire doit avoir une assurance responsabilité civile le couvrant et couvrant les risques et dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes et le matériel dans le cadre de la formation. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par SPICY MOTION. SPICY MOTION ne pourra être tenu responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence individuelle d'un membre du groupe. SPICY MOTION se réserve le droit d'expulser à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe ou le bien être des participants. Aucune indemnité ne sera due.



V - Discipline

Article 8 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter sur les lieux de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente sur les lieux de la formation.

Article 9 : Horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par Spicy Motion et portés à la connaissance des stagiaires soit par la convocation adressée par voie électronique, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de formation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. En dehors de ces horaires, les stagiaires sont libres d'utiliser leur temps comme ils le souhaitent Spicy Motion se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités du planning. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par Spicy Motion aux horaires d'organisation du stage.

Article 10 : Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite. A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 11 : Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation. Les productions images et sonores ne peuvent être utilisés sans l'autorisation de Spicy Motion.

Article 12 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.



Article 13 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

Spicy Motion décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels durant la formation.

Article 14 : Nature et échelle des sanctions.

Tout comportement considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une des sanctions suivantes :

- ☛ Avertissement écrit,
- ☛ Exclusion temporaire,
- ☛ Exclusion définitive.

L'exclusion du stagiaire ne pourra en aucun cas donner lieu au remboursement des sommes payées pour la formation.

Article 15 : Droits de défense

Aucune sanction ne peut être infligée à un stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Lorsque le comportement du stagiaire justifie une exclusion temporaire ou définitive, le directeur de l'organisme ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation.

Toute exclusion sera décidée par le responsable de SPICY MOTION.

La convocation précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé en main propre contre décharge.

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou personnel de l'organisme de formation. La convocation mentionnée ci-dessus fait état de cette faculté.

Article 16 : Publicité

Le présent règlement est remis à chaque stagiaire.

Un exemplaire du présent règlement est disponible sur les lieux de la formation.